

Brochure n° 3158

Convention collective nationale
IDCC : 802. – **DISTRIBUTION ET COMMERCE DE GROS
DES PAPIERS ET CARTONS
(OETAM)**

Brochure n° 3054

Convention collective nationale
IDCC : 925. – **DISTRIBUTION ET COMMERCE DE GROS
DES PAPIERS ET CARTONS
(Ingénieurs et cadres)**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 23 NOVEMBRE 2017
DE LA CGI À LA CONVENTION COLLECTIVE

NOR : ASET1751121M
IDCC : 802, 925

Paris, le 23 novembre 2017.

*CGI, les professionnels du négoce, à la direction des relations du travail, dépôt des accords collectifs,
39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15*

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la confédération française du commerce de gros et international (CGI), déclare adhérer à :

- la convention collective nationale de la distribution des papiers-cartons commerces de gros pour les ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise du 28 juillet 1975, n° 3158 ;
 - la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la distribution des papiers et cartons, commerce de gros du 12 janvier 1977, n° 3054,
- et à l'ensemble de leurs avenants et accords annexes.

Ce courrier d'adhésion a été notifié à toutes les organisations signataires ou adhérentes de la convention collective susvisée.

Vous trouverez copies de ces notifications jointes au présent courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La secrétaire générale.